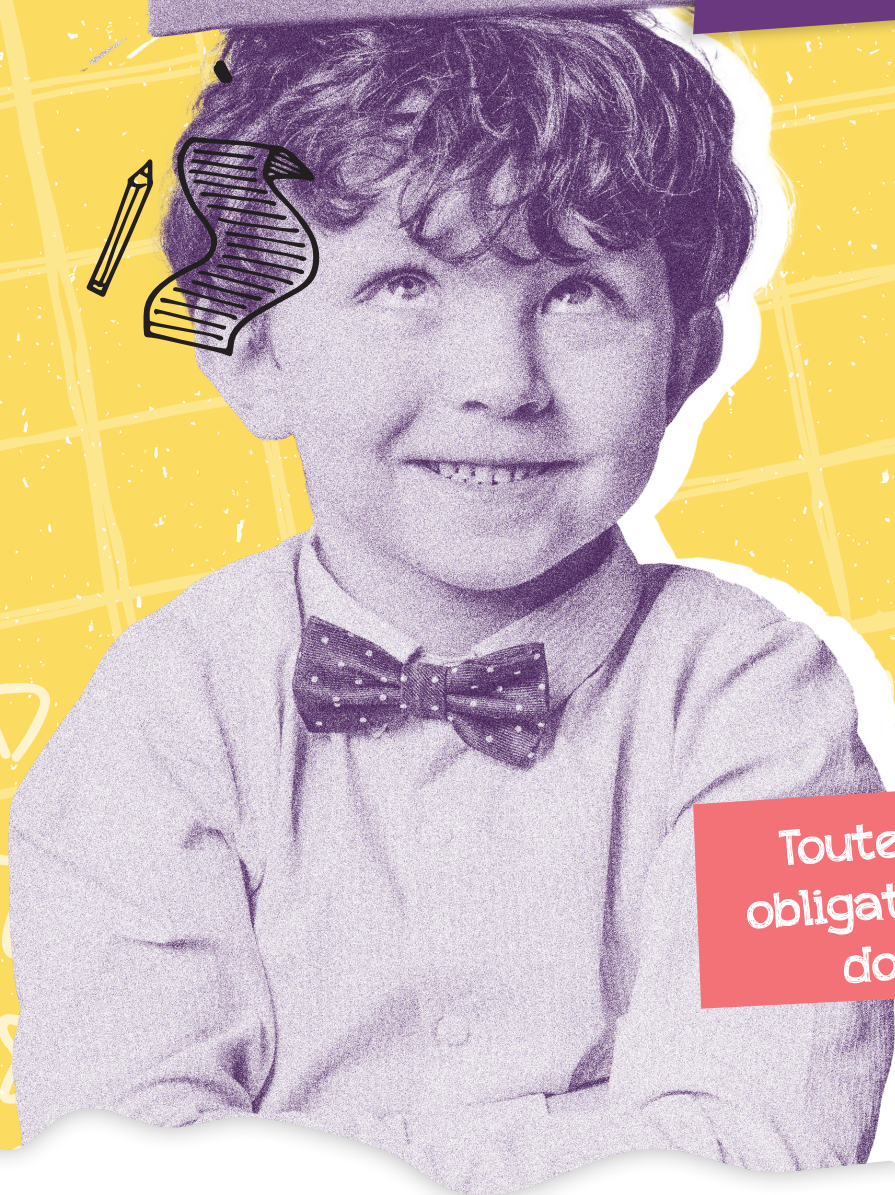


# INSCRIPTION ESPACE FAMILLE

## 2026-2027



A PARTIR DU

Lundi  
15 juin 2026  
9h00

Toute inscription nécessite  
obligatoirement de fournir les  
documents demandés

### Direction Enfance-Éducation

Services Municipaux d'Orée-d'Anjou  
4 rue des Noues CS 10025 Drain  
49530 Orée-d'Anjou  
enfance.education@oreedanjou.fr  
02 40 83 50 13  
[www.oreedanjou.fr](http://www.oreedanjou.fr)



# DANS LA PARTIE FAMILLE

## Attestation de Responsabilité Civile\*

1

Celle-ci est nécessaire pour prévenir d'éventuels accidents que pourrait involontairement causer un enfant (blesser un autre enfant, casser un matériel...).

## Attestation CAF ou MSA

2

L'attestation CAF ou MSA est un justificatif de ressources sur lequel la commune se base pour la facturation des activités proposées.

## Justificatifs Si Garde alternée ou Séparation

3

Le service enfance doit se conformer aux décisions de justice. Pour cela, le parent doit produire le jugement portant sur la garde et sur l'exercice de l'autorité parentale..



**\* DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION DE L'ENFANT AUX ACTIVITÉS,**



# DANS LA PARTIE ENFANT

## Attestation d'Aisance Aquatique

1

Utile dans le cadre de certaines activités proposées.

## COPIE DES VACCINS\*

2

Une copie des pages du carnet de santé afférentes à la vaccination de l'enfant est suffisante lors de l'inscription de l'enfant. L'enfant ne pourra être admis que s'il est à jour de ses obligations vaccinales.

## PAI. ORDONNANCE

3

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document écrit entre le médecin, l'école et les services enfance qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Sur votre espace famille, renseignez seulement les documents avec la mention EE (Enfance et Education) et non les documents avec la mention PE (Petite Enfance)

Prendre le temps de remplir les informations sanitaires et personnelles de chaque enfant, pour un accueil de qualité

## Étape 1 - RÉGIME ALIMENTAIRE

- Sans viande\*
- Sans porc\*
- PAI
- Spécialité alimentaire (Justificatif médical)
- Sans régime
- Sans boeuf\*

\*Élément retiré du menu mais non remplacé

Cliquez sur votre enfant

## Étape 2 - PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

- Indiquer le lien de parenté des personnes autorisées
- Surtout père et mère

## Étape 3 - INFORMATIONS SANITAIRES

- Nom du médecin traitant
- Notifier :
  - les derniers vaccins (mis à jour à 2 ans, 6 ans...)
  - maladies
  - autres informations

## Étape 4 - AUTORISATIONS

- CDAP (consentement pour accéder aux informations CAF)
- Transports (sorties)
- Photographie
- Médicaments
- Hospitalisation
- Rentrer seul(e)
- Autorisation de sortie

À noter : Dans la rubrique entourage familial, ne pas oublier de renseigner les coordonnées téléphoniques.

